

Le capitalisme précarise les salarié-e-s dans le public comme dans le privé

LUTTONS CONTRE LA PRÉCARITÉ



UNE ORGANISATION BIEN PENSÉE

"Flexibiliser le marché" du travail, casser les droits des travailleurs et des travailleuses : le gouvernement Valls/Hollande ne fait que reprendre les recettes néolibérales qui n'ont, ces trente dernières, abouti qu'à accroître le chômage. Et pourtant, la baisse de la courbe du chômage a largement été promise par le gouvernement. Cette promesse de campagne a bon dos : elle ne sert qu'à faire croire que c'est la rigidité supposée du marché du travail et le fallacieux "coût du travail" qui en sont responsables, car elles empêcheraient les entreprises d'embaucher. Flexibilisons, et nous retrouverons le chemin du plein emploi, comme nos voisins allemands, disent-ils !

Forts de cet argumentaire, les capitalistes demandent toujours plus de main d'oeuvre bon marché, corvéable à merci. Celle-ci sera rendue d'autant plus docile que le chômage qui s'accroît, constitue une menace concrète pour les travailleurs et travailleuses en activité, et que les conditions d'indemnisation ont encore été dégradées par les derniers accords UNEDIC. Le chômage, la précarisation des salarié-e-s sont un choix décidé par les capitalistes pour accroître leurs marges et leurs bénéfices, au détriment tant des précaires que des permanents.

LA FAUSSE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Ainsi, le nombre de temps partiels imposés, de CDD de courte durée ou en intérim explose. Le patronat a

imposé la loi mal nommée de Sécurisation de l'emploi avec le soutien de certaines organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC, UNSA), qui facilite encore plus les licenciements, le chantage à l'emploi et les mobilités forcées. Dans la fonction publique, la loi « Sauvadet », soutenue par les mêmes organisations, n'a pas augmenté, d'un seul poste, le nombre des recrutements définitifs mais a intensifié le « turn-over » des précaires par non renouvellement des contrats. Ceux-ci se trouvent ainsi éconduits, alors même que le financement de leur emploi perdure, sont tentés par des pièges du type « contrats de projet », qui sonnent la fin des CDI et la généralisation de la précarité. Et justement, ces contrats viennent d'être introduits en catimini par la loi sur la « simplification de la vie des entreprises », véritable cadeau de Noël au patronat !

TOUTES ET TOUS CONCERNÉ-E-S PAR LA PRÉCARITÉ

C'est l'ensemble des travailleurs et travailleuses qui pâtissent de la précarisation : éclatement des collectifs de travail, difficulté accrue de l'action syndicale, division des personnels, pressions hiérarchiques. C'est le cas dans le privé et ses secteurs les plus précarisés (BTP, restauration...), mais aussi dans la fonction publique, où le nombre d'agents non-titulaires a augmenté de 21% entre 2000 et 2010. Tous et toutes concerné-es par la précarité, c'est ce qu'entend montrer cette brochure.

**TEMPS PARTIELS
IMPOSÉS**
80% sont des femmes

**Plus de 86% des
embauches sont
des CDD**

ÊTRE IN
turn-over, ho
et

PÉNIBILITÉ
missions floues, pas de
formation, avenir incertain,
travail en équipe difficile,
contrats aidés payés avec 3 mois
de retard etc.

**ÉTUDIANT-E-S
SALARIÉ-E-S = VIVIER
DE PRÉCAIRES**
1 étudiant-e sur 2 travaille
généralement sous contrat précaire,
et a 60 % de risques de rater ses
études ...

**ÊTRE PR
C'EST C**

**8 millions de
personnes au
chômage ou en
emplois précaires**

**DIFFICIL
VIVRE ET P**
instabilité e
missions ne
l'articulation
et vie person
et irr

**MISE EN
CONCURRENCE
DES PERSONNELS**

SALAIRES DE MISÈRE

10 millions de personnes qui vivent avec moins de 977€/mois.

RSA = 499,31€ pour une personne seule

INVISIBLE

salaires décalés etc.

UNE "TRAPPE" AUX EMPLOIS STABLES

Multiplication des contrats précaires et raccourcissement de leur durée. Aujourd'hui, la plupart des salariées intérimaires ou en CDD le restent sur le long terme, la rotation de la main d'oeuvre a presque quintuplé en 30 ans

PRÉCAIRE, QUOI ?

DIFFICULTÉ POUR CONNAÎTRE SES DROITS

**(syndicaux et sociaux)
multiplication des contrats de travail (contrats aidés, mélange privé/public etc.)**

DIFFICULTÉ POUR POUR SE LOGER

**et discontinuité des
ne permettant pas
vie professionnelle
nelle, salaires faibles
réguliers etc.**

PRESSIONS HIÉRARCHIQUES

**tâches supplémentaires,
chantage au renouvellement,
harcèlement etc.**



Rendons coups pour coûts

- ◆ Taxation des entreprises qui ont recours systématiquement au travail précaire, et suppression des aides aux entreprises pour les embauches de travailleurs et travailleuses précaires.
- ◆ Surtaxation des accidents du travail des travailleurs et travailleuses précaires, et prise en charge de l'accident de l'intérimaire par l'entreprise utilisatrice.
- ◆ Arrêt des recrutements de contractuels et titularisation de tous les personnels actuellement non titulaires et souvent précaires. Tous les emplois permanents doivent être occupés par des titulaires. Le temps partiel ne s'entend que s'il est choisi !
- ◆ Interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des bénéfices, droit de véto des représentants du personnel sur les licenciements collectifs. Un statut du salarié-e, applicable à tous et toutes et financé par un fonds patronal mutualisé, pour garantir le maintien du salaire entre deux emplois et pendant les formations de reconversion.
- ◆ Réduction du temps de travail à 32H avec des embauches correspondantes et sans intensification du travail.
- ◆ Des allocations chômage dès le premier mois de travail, jusqu'au retour à l'emploi, égales au minimum à 80% du SMIC et plafonnées pour les hauts revenus et augmentation des minima sociaux et accès à ceux-ci pour les moins de 25 ans.
- ◆ Un revenu socialisé d'études versé à tout-e jeune travailleur/se en formation, à partir de 16 ans, se déclarant fiscalement indépendant de ses parents. D'un montant au moins égal au SMIC, ce revenu sera financé par des cotisations sociales et géré par des représentant-e-s étudiant-e-s et salarié-e-s.
- ◆ Obligation de plans de progression pour atteindre une présence équilibrée des femmes et des hommes dans les différents métiers et sanctions financières dissuasives contre les employeurs ne respectant pas les lois d'égalité professionnelle ou abusant du temps partiel, développement massif des crèches publiques.